

Objectifs

Réaliser l'ensemble des opérations de mise en oeuvre des pompes à béton dans des conditions optimales de sécurité afin de réduire ou éliminer les risques accidents.

Préparer et passer l'examen QCM pour obtenir l'Attestation de Compétences permettant à l'employeur de délivrer une AIPR (Autorisation

Public Visé

Techniciens de pompes à béton peu expérimentés ou techniciens plus expérimentés ayant besoin d'une mise à jour de leurs connaissances, non titulaires de l'AIPR (art. R.554-31 du code de l'environnement et arrêté du 15/02/2012)

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Avoir une première expérience de l'activité sur les pompes à béton

Parcours pédagogique

1. La sécurisation du véhicule et de ses équipements

- Le contrôle visuel de l'état général : propreté, repérage des défauts ou anomalies, fixation des équipements et accessoires, vannes et réservoirs...
- La vérification des dispositifs de sécurité, des organes de commande et de contrôle
- Le fonctionnement des systèmes de détection de lignes électriques aériennes : contrôle, procédures spécifiques liées aux matériels (JMJ, MADE)
- L'entretien régulier du véhicule et des équipements : nettoyage, lubrification, niveaux...
- Le lavage sur chantier et en centrale : risques de contact électrique, dispositions relatives au respect de l'environnement

2. La sécurisation préalable au chantier

- Le recueil d'informations à la prise de commande : l'anticipation des risques
- Les mesures de prévention : la visite préalable et l'établissement d'un plan de prévention, la Déclaration d'Intervention et de Commencement de Travaux (DICT)...

3. La sécurisation du chantier par le technicien de pompe

- La prise de contact avec le responsable de la sécurité du chantier
- Le repérage des lieux (accès, stationnement, plan de circulation, point de livraison...)
- L'évaluation sécurité : l'identification des risques sur le chantier, le contrôle ou la mise en place des mesures de préventions appropriées
- La responsabilité du conducteur de pompe : la décision de mise en œuvre et le droit de retrait

4. La prévention des risques électriques

- Explication du risque de contact avec les lignes électriques aériennes : conditions d'amorçage, personnels exposés, conséquences sur le corps humain
- Les distances de sécurité, l'évaluation de ces distances par le technicien
- L'utilisation des systèmes de détection de lignes électriques comme aide à la prévention, les limites et conditions de mise en œuvre
- L'attention permanente lors des manœuvres, notamment au repliage
- La conduite à tenir en cas d'accident : sécurisation de la zone, alerte, mesures d'urgence, conséquences sur les matériels

5. La réalisation en sécurité des opérations de pompage

- Les autres risques : talus, tranchées, vérification de l'état des sols sur le lieu d'implantation... Recommandations professionnelles sur la stabilisation des pompes, abaque couramment utilisé en fonction des caractéristiques des pompes et de la nature et l'état des sols
- Le contrôle des accès des personnels du chantier, la sécurisation des zones de danger autour de la pompe (notamment sur voie publique) et autour du flexible

- Les contrôles de stabilité et le calage de la machine, la mise en place des stabilisateurs, le placement du camion malaxeur
- La vérification des conduites et flexibles (état, positionnement, fixation...), recommandations professionnelles sur les embouts métalliques
- Le dépliage de la flèche de distribution et les précautions d'emploi
- L'utilisation de radio ou télécommandes
- La préparation et la mise en place de la barbotine, recommandations professionnelles
- Le contrôle du point de livraison et la communication avec le personnel du chantier chargé de la mise en place du béton
- Le contrôle permanent de la stabilité de la pompe pendant le pompage
- Les opérations de fin de chantier : documents contractuels et fin de mission
- Le compte-rendu des anomalies éventuelles concernant le matériel ou le chantier

6. La préparation du QCM pour l'obtention de l'attestation de compétences / AIPR « Opérateur de chantiers »

- Les différents réseaux et les risques associés aux travaux à leur proximité
- Les actions préconisées par la nouvelle réglementation
- La préparation d'intervention sur chantier : observation du terrain, DICT, traçages au sol ...
- Les informations du « Guide Technique » : recommandations, prescriptions, accidents courants, missions des intervenants, dispositions en cas d'endommagement des réseaux ...
- Entraînement et la préparation à l'examen par QCM

7. Passage de l'examen QCM « Opérateur de chantiers » en fin de session

- Installation des candidats : un poste informatique ou tablette tactile pour chaque candidat avec accès internet
- Présentation des modalités pratiques, accès à la plate-forme dédiée
- Questionnaire à choix multiple : 30 questions sur l'ensemble des thèmes : réseaux aériens, souterrains, responsabilités, réglementation DT-DICT ...
- Seuil de réussite de 60 %
- Résultats communiqués dès la fin de l'examen

Objectifs pédagogiques

- Contrôler l'état des matériels et des équipements avant le départ et sur chantier
- Évaluer les risques liés à un chantier et y remédier le cas échéant par des mesures préventives
- Implanter le matériel et assurer un contrôle permanent des conditions de sa mise en œuvre en sécurité
- Réaliser les opérations de pompage en sécurité et dans les règles de l'art
- Réaliser le nettoyage des matériels et les opérations de fin de chantier
- Assurer la mission d'un « opérateur de chantiers », titulaire d'une AIPR

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés.

Echanges.

Présentation visuelles.

Etudes d'accidents et de situations à risques.

Présentations des recommandations professionnelles et du guide pratique "pompage du BPE" du SNPB.

Présentation de documentations et guides sur l'AIPR.

QCM sur poste informatique individuel.



Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage : fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). Veuillez contacter le Référent handicap M.Olivier PRAT 06.84.24.05.76. / olivier.prat@ecirtp.fr

Effectif

De 7 à 12 Personnes



Contactez-nous !

Cédric CHAOUI
Responsable Formation Carrières et Matériaux